

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, mercredi 10 juillet 2019 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : MM JEUNET D., PIRUS S., SAUSY A., GAMBS J.-M., BELVO M., Mme MULLET M., MM. MALLINGER F, THEOBALD M., Mme MARX D.

038/2019 - Avenant n°1 – Travaux STRADEST – Lot N° 1 / Ecole Primaire de Montenach.

Le Maire expose,

Dans le cadre des travaux de l'Ecole primaire de Montenach, des travaux de busage du fossé entre le parking et l'école élémentaire sont prévus.

Un devis de la Société STRADEST a été établi pour un montant H.T. de 19 752.40 €, soit 23 702.88 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

BP Principal – Art. 2313/058 - Année 2019.

039/2019 – Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie SFR sur un terrain communal.

Le Maire expose,

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée, par arrêté interministériel du 21 décembre 2018, l'opérateur SFR a été désigné chef de file pour la réalisation du site d'émission sur la Commune de MONTENACH, qui permettra la disponibilité des réseaux des 4 opérateurs (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR).

Une convention, relative à l'emplacement pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain communal – Section B – Parcelle 583 – lieudit « Canton Ocht » avec effet au 01.09.2019, pour une redevance annuelle de 500 €. est nécessaire.

La présente convention est conclue pour une durée de 12 ans.

Après en avoir délibéré, et un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire a signé la convention.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,